

DE_2025_037

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le dix septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 02 septembre 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Daniel COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Alexandre PIERRARD, Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Frédéric BROUSSEAU représenté par Elodie ROLLAND, Romain NOYEZ représenté par Grégory DUPA

Étaient excusés : Paul SALLES

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Délibération modificative n° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025, considérant que des dépenses supplémentaires sont à prévoir à savoir :

- Pour l'exercice 2024, une annulation du titre 108 au compte 1335 pour un montant de 3332,00 € doit être effectuée et un nouveau titre doit être émis au compte 1345 du même montant.
 - Afin d'effectuer l'annulation du titre 108 de 2024, il convient de faire un mandat au compte 1335 de 3332,00€
 - Ensuite de faire un titre au compte 1345 de 3332,00

Afin d'effectuer ces opérations, il convient d'inscrire les crédits en dépenses d'investissement au compte 1335 et d'équilibré avec la recette d'investissement au compte 1345, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
1335 - Fonds affectés à l'équipement amortissable - Amendes de Police	+ 3 332,00	1345 - Fonds affectés à l'équipement non amortissable - Amendes de Police	+ 3 332,00
TOTAL DEPENSES	3 332,00	TOTAL RECETTES	3 332,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les écritures ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget 2025

Ont voté 13

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

